Informations de base

2005/2575(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Srebrenica **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Bosnie-Herzégovine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/07/2005	Débat en plénière		
07/07/2005	Décision du Parlement	T6-0296/2005	Résumé
07/07/2005	Résultat du vote au parlement		
07/07/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2575(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0395/2005	06/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0401/2005	06/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0404/2005	06/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0408/2005	06/07/2005	
Proposition de résolution		B6-0409/2005	06/07/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0296/2005 JO C 157 06.07.2006, p. 0407-0468 E	07/07/2005	Résumé

Résolution sur Srebrenica

2005/2575(RSP) - 07/07/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur Srebrenica.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, Verts/ALE, ALDE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne avec la plus grande vigueur le massacre de 8.000 hommes et jeunes gens musulmans de Srebrenica qui avaient cherché à se mettre en sécurité dans une zone placée sous la protection de la force de protection des Nations unies (Forpronu), et exécutés sommairement par des forces serbes bosniaques commandées par le général Mladić et d'autres unités paramilitaires. Il invite le Conseil et la Commission à commémorer comme il convient le **10ème anniversaire du génocide de Srebrenica-Potocari**, en soulignant que cet événement aussi honteux qu'insupportable en Europe devrait être considéré à jamais comme le dernier massacre perpétré au nom d'une idéologie ethnique.

Profondément préoccupé par le fait que Radovan Karadžić et Ratko Mladić soient toujours en liberté, il invite la Republika Srpska ainsi que la Serbie-et-Mont énégro à prendre des mesures d'urgence pour localiser et traduire en justice Karadžić et Mladić. Pour le Parlement, le soutien populaire apparent dont Karadžić et Mladić bénéficient dans certaines parties de la région est une insulte à la mémoire des victimes et un obstacle majeur à la réconciliation. Il regrette que le parlement serbe n'ait pas adopté un projet de résolution reconnaissant et condamnant formellement le massacre de Srebrenica, et témoignant de la volonté d'assumer le passé. De même, il s'inquiète de ce qu'une partie encore importante de l'opinion publique serbe ne reconnaisse pas les crimes de guerre commis à l'encontre de civils musulmans. Il appelle dès lors le gouvernement serbe à prendre des mesures nécessaires pour confronter la nation à son passé et endiguer le culte du héros qui est voué à des criminels de guerre.

Le Parlement soutient sans réserve le travail difficile réalisé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et répète qu'une coopération pleine et entière avec le tribunal constitue une condition préalable à une coopération plus étroite avec l'Union. Il rappelle à cet égard qu'une coopération pleine et sans réserve avec le TPIY demeure une **condition essentielle de la poursuite du processus d'intégration dans l'Union**. Il souligne également que la perspective d'une intégration européenne proposée à tous les pays des Balkans doit constituer le moteur des réformes démocratiques et de la consolidation de la démocratie à l'échelon de ces pays. Cet avenir dépend toutefois dans une très large mesure des pays de la région eux-mêmes, estime le Parlement. Dans la foulée, le Parlement s'avoue profondément choqué par les séquences vidéo qui ont été récemment présentées au Tribunal de La Haye et diffusées sur les chaînes de télévision du monde entier, qui montraient l'exécution de sang-froid de six prisonniers en civil et apportaient une preuve irréfutable de la manière dont les choses s'étaient véritablement passées.

Le Parlement réaffirme également l'engagement pris par l'Union d'aider les pays des Balkans à se préparer à une adhésion et demande que des **instruments et financements adéquats soient prévus** à cet égard dans les prochaines perspectives financières.

Le Parlement considère par ailleurs que l'accord de Dayton ne constitue plus un cadre adapté, notamment dans la perspective de l'intégration future dans l'Union. Il faut donc que toutes les parties concernées aménagent cet accord avec l'appui des citoyens de toutes les entités et de tous les groupes ethniques du pays.

Enfin, le Parlement souligne que les leçons de Srebrenica et des guerres qui se sont déroulées en ex-Yougoslavie doivent servir à consolider la politique étrangère et de sécurité commune dans l'Union.